

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/199

**Objet** : 199 - Signature de contrat de prestation dans le cadre de la table ronde « Ils racontent le Tour », le samedi 11 janvier 2025

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser La Table ronde « Ils racontent le Tour »

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de prestation avec la Société SASU Guil'M Image - La Boderie - 61430 Sainte-Honorine La Chardonne pour un montant de 500 € TTC. dans le cadre de la table ronde « Ils racontent le Tour » qui aura lieu le samedi 11 janvier 2025.

Fait à Vire Normandie, le 19 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241231-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024  
Publication : 31/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

